

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°24-DP014

Nature de l'acte : 1. *Commande publique – 1.1 Marchés publics*

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison entre les réseaux d'assainissement communaux de Billiat et Injoux, et la STEP de Bellegarde, à Valserhône, au niveau du hameau d'Arlod (marché n°CC23A37) – Approbation de l'avenant n°01

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU le Code de la commande publique, notamment son article R. 2194-7,

VU la délibération n°22-DC111 du 17 novembre 2022 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres lorsque que les crédits sont inscrits au budget,

VU l'acte d'engagement portant sur le marché cité en objet, notifié le 8 décembre 2023, à la société SAFEGE SAS, pour un montant prévisionnel de 39 240,00 € TTC pour la tranche ferme mission AVP et missions complémentaires, de 76 080,00 € TTC pour la tranche optionnelle n°01, et de 83 640,00 € TTC pour la tranche optionnelle n°02,

Considérant les contraintes techniques décelées lors de la phase AVP pour le scénario de liaison Injoux/Billiat à la STEU de Bellegarde, le Comité de pilotage a souhaité que soit analysé un second scénario avec une liaison Injoux/Billiat au réseau de Génissiat avec la création d'une nouvelle STEU commune ; qu'il convient de conclure un avenant n°01 pour prendre en considération cette prestation supplémentaire d'un montant de 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC ; que cet avenant conduit, selon les tranches optionnelles qui seront retenues, à un nouveau montant de 106 100,00 € HT pour la tranche ferme et la tranche optionnelle n°01 (soit 10.40% d'augmentation) ou

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240624-24-DP014-AR
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

112 400,00 € HT pour la tranche ferme et la tranche optionnelle n°02 (soit 9.76% d'augmentation) ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'APPROUVER l'avenant n°01 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison entre les réseaux d'assainissement communaux de Billiat et Injoux, et la STEP de Bellegarde, à Valsershône, au niveau du hameau d'Arlod ayant pour objet l'étude d'un nouveau scénario de liaison, pour un montant de 10 000 € HT.

ARTICLE 2 : de SIGNER ledit avenant et tous les actes s'y rapportant.

Fait à Valsershône, le 24 juin 2024

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsershône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne le :

Le Président,
Patrick PERREARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240624-24-DP014-AR
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024